



# Paris Est

Une fiche par parent séparé ou de garde compliquée, svp

## Fiche d'inscription

Je soussigné - e :

Père  Mère  Tuteur

\_\_\_\_\_

Adresse :

\_\_\_\_\_

Tel :   .   .   .   .

Email parent :

\_\_\_\_\_

Port :   .   .   .   .

Email enfant :

\_\_\_\_\_

Port :   .   .   .   .

N° de SS :

**Autorise mon enfant (nom et prénom):**

\_\_\_\_\_

Date de naissance :

Carte EEDF n° :

Lieu de naissance :

Département :

Tranche d'âge : lutin( 6/8)  louveteaux(8/11) éclaireur(11/15) aîné(15/17)  JAE(18/25)

**A participer aux activités du groupe EEDF Paris Est pour l'année : .....**

Mon enfant assiste aux offices religieux **oui**  **non**

Si oui, lequel : .....

**J'autorise le corps médical à pratiquer, en cas d'urgence, tous soins ou intervention chirurgicale nécessités par son état. (j'en serai informé dans les plus brefs délais)**

J'ai lu le projet éducatif des EEDF (sur le site <http://www.eedf.asso.fr/groupe-parisest>) et suis en accord. **oui**

**Je suis obligatoirement à jour de la cotisation d'adhésion et d'assurance** **oui**  (sinon, je joins..)

J'autorise mon enfant à revenir seul de l'activité, soit depuis le local, soit en cours de route, si mon domicile est sur le chemin **oui**  **non**

Je sais que des photos de mon enfant peuvent être prises pendant les activités et qu'elles seront sur le site du groupe ou tous pourront les regarder. Je peux demander à faire retirer des photos de mon enfant par simple courriel (délai, mais ce sera fait) **oui**

Je sais qu'en cas de retour pour raisons graves, j'en serai prévenu dans les plus brefs délais, et je prendrai les dispositions urgentes nécessaires à l'accueil de mon enfant. Les frais d'accompagnement et de retour seront à ma charge, sans possibilité de remboursement des frais engagés. **oui**

**Je sais que des projets en Autonomie, peuvent être organisés par les adolescents et préadolescents (11 à 15 ans) dès la première activité.** **oui**

Date :

Signature

## Conditions générales d'inscription individuelle et de participation aux réalisations de EEDF Paris Est

### RÉSERVATIONS ET INSCRIPTIONS

**Nous ne pouvons inscrire** dans les centres que les enfants dont les familles sont adhérentes aux EEDF.

**N'omettez pas de nous indiquer** le numéro de votre carte d'adhérent de l'année scolaire sur la demande d'inscription, ainsi que le groupe local dont vous dépendez.

**Si vous ne possédez pas cette carte**, vous pouvez vous la procurer auprès d'un groupe local de votre choix, adhérent aux EEDF

**Si aucun groupe** n'a votre préférence, vous pourrez adhérer aux EEDF Paris Est,

**L'adhésion aux EEDF est préalable à l'inscription à toutes activités et ne peut être remboursée.**

**Les bulletins d'inscription** sont étudiés dans l'ordre de leur réception dans le cas où nous ne pouvons satisfaire une réservation, les arrhes versées sont intégralement remboursées.

**La réservation d'un séjour** peut être faite par téléphone, puis/ou par envoi du bulletin d'inscription signé et accompagné obligatoirement d'un ou plusieurs chèques postal ou bancaire du montant du séjour libellé à l'ordre de EEDF, inscrire au dos du chèque le nom de séjour et le nom du jeune.

Les chèques sont encaissés, sauf demande, au plus tard à la date indiquée par l'accusé de réception. Les inscriptions acceptées dans le mois qui précède le départ doivent être accompagnées du montant intégral du forfait. Les documents de départ ne seront sur le site.

**Nous pouvons vous aider à planifier vos versements :** nous consulter. Les informations contenues dans la fiche de renseignement ne sont utilisées qu'à des fins de gestion et ne font l'objet de communication extérieure que pour satisfaire des obligations légales, réglementaires ou conventionnelles. Elles peuvent donner lieu à l'exercice de droit d'accès dans les conditions prévues par la loi N° 78/17 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés.

**Aides Financières :** Caisse d'Allocations Familiales (CAF), bourses jeunesse au plein air, mairies, administration Services sociaux, secteur privé, comité d'entreprise ou assistante sociale de l'entreprise.

Les EEDF sont habilitée à recevoir un règlement partiel ou total des séjours en bons CAF.

**Intégration des enfants handicapés** Les enfants handicapés ont droit aux vacances comme les autres. Les EEDF peuvent intégrer ces jeunes dans certains centres de vacances après l'accord des équipes d'encadrement. Se renseigner.

### CONDITIONS GÉNÉRALES

#### NOS PRIX COMPRENNENT

Les frais de transport, d'hébergement, d'activités, d'encadrement, d'assurance sauf dégradation volontaire et tous frais liés aux activités pratiquées.

Nous nous réservons le droit :

De modifier les prix indiqués en cas de changement des taux des devises, des frais de transport ou de modification importante de coût de la vie.

D'annuler un séjour qui ne réunirait pas un nombre suffisant de participants. Dans ce cas, par le remboursement intégral des sommes versées, les EEDF se trouveraient libérés de tout engagement.

#### ANNULATION DU FAIT DU PARTICIPANT

Plus de 30 jours avant le départ : retenue des seuls frais administratifs : (Clauses moins favorables si le transport est par avion ou en bateau).

Entre 30 et 21 jours avant le départ : 25% du prix total

Entre 20 et 8 jours avant le départ : 50% du prix total

Entre 7 et 2 jours avant le départ : 75% du prix total

Moins de 2 jours avant le départ : 90% de total.

Non présentation : **aucun remboursement.**

**Toute annulation doit être confirmée par courrier.**

Le remplacement, pour raisons techniques d'une activité, par une autre de même qualité, ne saurait entraîner de remboursement.

Le refus d'un enfant à participer aux activités (n'entraînant pas d'indiscipline ou de difficultés de vie, nécessitant un renvoi) est de son choix et ne permettra pas de contestations.

#### SEJOURS INCOMPLETS

En cas de renvoi de jeune dans la famille, les parents ou la personne responsable devront rembourser le voyage de retour de jeune, le voyage aller et retour de l'accompagnateur, ainsi que les frais de missions de ce dernier. Les journées passées hors de centre par le jeune ne seront pas remboursées. Si le jeune est repris par sa famille avant la fin du séjour, aucune somme ne sera remboursée.

En cas de maladie ou d'accident, les journées passées hors de centre ne seront remboursées qu'après étude de chaque cas.

### DOSSIER INDIVIDUEL

Chaque jeune recevra un dossier individuel : Fiche sanitaire, fiche de renseignements, fiche trousseau, à compléter soigneusement. Ne pas omettre de mentionner les dates de vaccins et rappels antitétaniques, les allergies. Ces renseignements sont à transcrire sur le dossier, ne pas joindre les certificats originaux ni les carnets de santé. Les dossiers complétés et signés doivent être remis à un responsable au moins 20 jours avant le départ. **Un dossier incomplet**, c'est une non présentation au départ.

### VISITES MEDICALES

Le certificat médical n'est plus légalement obligatoire. Cependant dans l'intérêt de jeune et du bon fonctionnement de Centre, nous pouvons le demander. Pour certains centres, un certificat médical d'aptitude est obligatoire. Dans ce cas, le formulaire est adressé avec la confirmation d'inscription. Nous ne pouvons inscrire que les jeunes souhaitant pratiquer les sports proposés et médicalement aptes.

### FRAIS MEDICAUX

La personne ayant pris l'inscription s'engage à rembourser tous les frais de soins dont l'association fait l'avance, les documents de sécurité sociale lui seront adressés afin d'en obtenir à son tour le remboursement auprès de son centre de sécurité sociale.

**Important :** pour les centres se déroulant à l'étranger, se procurer l'imprimé spécial délivré par la caisse de Sécurité Sociale.

### VOYAGES

**Le voyage aller-retour Paris- Paris est compris dans le forfait proposé.**

En cas d'annulation par le jeune d'un des deux voyages, aucun remboursement ne pourra être accordé.

- En cas d'annulation des 2 voyages aller-retour  
- Si le voyage prévu est en car ou en train : il ne sera pas remboursé.

- Si le voyage prévu est en décalé : le surcoût du voyage supplémentaire est à la charge des familles, plus une participation du voyage de l'accompagnateur, du groupe..

Si le voyage prévu est en avion ou bateau : à voir selon les conditions d'affrètement.

Si vous bénéficiez d'une réduction SNCF supérieure à 50% (+12 ans), 75% (-12 ans), transmettez-nous le permis gratuit ou le billet aller et retour à tarif réduit dès l'inscription. La somme exacte vous sera alors précisée.

**Selon la réglementation en vigueur ou en fonction des inscriptions, nous nous réservons le droit de modifier les dates de séjour, les modes de transport et d'en répercuter l'incidence sur les forfaits des séjours.**

### LES CENTRES A L'ETRANGER

Pour le passage de la frontière, les enfants doivent être en possession soit d'une carte nationale d'identité et d'une autorisation de sortie de territoire, soit d'un passeport individuel en cours de validité pour certains centres (voir chaque descriptif). Attention, conditions particulières pour les ressortissants étrangers.

### DIVERS

#### Bagages et trousseau

Marquer les bagages d'une étiquette portant le nom et adresse de l'enfant et l'adresse du Centre de Vacances. Il est indispensable de répéter ces indications à l'intérieur de la valise. Une liste type vous sera remise lors de votre inscription. **Chaque vêtement devra être marqué** au nom de l'enfant.

#### Argent de poche :

Le placer dans une enveloppe, dans la valise de l'enfant. **Il peut être confié**, à la demande des parents ou de l'enfant à un animateur.

#### Valeurs

Tout objet, argent est de **la responsabilité de l'enfant** qui en a la garde. Nous nous refusons d'en prendre une quelconque responsabilité, et déconseillons donc de les emporter dans nos séjours. **L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant les activités Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement**